

**Division des élèves et de  
l'organisation scolaire**  
**Pôle vie des écoles et des établissements**  
Affaire suivie par :  
Fabrice MÉNIL  
Tél : 05 67 76 56 96  
Mél : ia65-pole-actioneducative@ac-toulouse.fr

Cité administrative Reffye  
10 B rue de l'Amiral Courbet  
65000 TARBES

Tarbes, 3 décembre 2025

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des collèges publics et privés sous contrat

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées généraux, technologiques et professionnels publics et privés sous contrat

Messieurs les chefs des établissements agricoles publics

Monsieur le directeur de l'IMPP Notre Maison

Monsieur le directeur du CMPRO du Centre Roland Chavance

Mesdames et messieurs les directeurs et responsables des centres de formation des apprentis, publics et privés sous contrat

Mesdames les cheffes d'établissement de la maison d'arrêt de Tarbes et du centre pénitentiaire de Lannemezan

**Objet :** Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) pour l'année scolaire 2025-2026.

**Référence :** circulaire académique du 17 novembre 2025.

J'attache toute son importance au Concours National de la Résistance et de la Déportation centré sur le travail de Mémoire et le devoir d'Histoire, et je souhaite à cet égard que le plus grand nombre d'établissements s'implique dans ce concours. Je vous remercie ainsi que vos équipes de bien vouloir inciter les élèves à participer à la session 2026 dont le thème est :

**« La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948) »**

Je vous invite à prendre connaissance de la **circulaire académique ci-jointe** et j'attire votre attention sur les points suivants :

Les établissements publics et privés sous contrat feront connaître leur souhait de participer au concours en répondant à l'appel à projet « Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) », sur l'application **ADAGE** via le portail Arena : <https://si2d.ac-toulouse.fr/arena/pages/accueil.jsf> avant le vendredi 30 janvier 2026

(cf. procédure en Annexe 1).

Parallèlement les inscriptions des candidats devront être transmises à mes services à l'aide de l'imprimé ci-joint (à retourner par courriel **au plus tard le vendredi 30 janvier 2026 même s'il s'agit d'un état néant**).

La date de livraison des sujets vous sera communiquée ultérieurement par courriel.

Les épreuves individuelles se dérouleront le **mardi 24 mars 2026 le matin**.

L'ensemble des copies et travaux collectifs accompagnés des documents cités dans la circulaire académique devront parvenir au plus tard le **mardi 24 mars 2026 après-midi**. En parallèle vous communiquerez par courriel un bordereau récapitulatif sous excel transmis dans une prochaine communication.

Je vous invite à être attentifs aux **modalités** ainsi qu'aux **consignes spécifiques aux différentes catégories** et plus particulièrement aux consignes relatives à la dimension des travaux et à l'anonymat.

L'anonymat sera réalisé par mes services. Les corrections, organisées par la DSDEN, auront lieu **le lundi 30 mars 2026**.

Une commission départementale se réunira le **jeudi 2 avril 2026 de 14h à 16h** afin de sélectionner un travail dans chaque catégorie. Ces travaux seront transmis au jury académique qui se tiendra le lundi 11 mai 2026.

Dans l'attente de recevoir vos inscriptions, Monsieur MÉNIL se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

L'Inspectrice d'Académie

Anne MIQUEL VAL

P.J. :

- Circulaire académique d'organisation du CNRD 2026
- Annexe 1 Procédure Inscription Adage
- Fiche d'inscription CNRD 2026